

# GRANDIR

TEXTE BERNADETTE FORHAN, présidente de l'ACAT / PHOTOS ACAT • ACAT •  
NICOLAS LASCOURRÈGE / CIRIC • DR • ÉLODIE DAGUIN

Le rapport moral de l'ACAT a été présenté par la présidente de l'association, Bernadette Forhan, aux militants lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 26 septembre 2020. Il aborde les premiers contours de la modernisation indispensable pour adapter aux contraintes actuelles le combat de l'ACAT pour la défense des victimes.

28 **E**n préambule, je voudrais exprimer ici ma fierté de présider une association dynamique, pleine de ressources et toujours aussi engagée auprès des victimes malgré les difficultés de tous ordres qui jonchent son chemin. Il ne s'agit nullement d'autosatisfaction mais bien de prendre en compte toute l'énergie que chacune et chacun d'entre vous met en œuvre pour faire reculer les mauvais traitements et la peine de mort, et réaliser ainsi notre mandat. Vos actions sont incarnées et portent des noms : ceux de Tran Thi Nga, Asia Bibi, Samar Badawi, Denis Mukwege et tant d'autres qui continuent à compter sur vous, sur nous tous.

## RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES MILITANTS ET ADHÉRENTS

Mais tout d'abord, permettez-moi d'évoquer notre dernière assemblée générale à La Pommeraye. Le comité directeur, élu à cette occasion, s'est saisi de tous les éléments produits au cours de la session, signe de la vitalité démocratique de l'ACAT, et les délégués présents ont reçu des réponses écrites aux questions restées en suspens en plénière faute de temps.

Vous aurez pu remarquer que le plan stratégique réclamé depuis deux ans a été mis au cœur de cette AG : vous pourrez ainsi proposer des amendements sur son contenu.

La demande d'un kit de visibilité a fait l'objet d'un vœu reconnu non urgent en 2019 : il a depuis été réalisé et a trouvé le chemin de chaque région. Il en est de même de la diffusion à tous les adhérents d'« Agissons avec l'ACAT » ainsi que de la diffusion aux coordonnateurs du relevé de décisions du comité directeur.

Autre vœu important pour notre association : la sensibilisation des Églises. Au-delà du groupe de travail « Sensibiliser

les Églises » toujours très actif, la préoccupation de renforcer des liens au plus haut niveau a été portée par les vice-présidentes et le vice-président. Du côté de nos frères orthodoxes, la situation particulièrement délicate qu'ils vivent actuellement en France n'a pas permis de nouer de contact officiel. N'oublions surtout pas de les porter dans notre prière afin qu'ils puissent trouver des solutions pérennes et apaisées.

En ce qui concerne les Églises protestantes, je tiens ici à saluer le travail remarquable effectué par Colette Chanas-Gobert, vice-présidente protestante, pour resserrer des liens quelque peu distendus. De nouveaux contacts ont été établis et permettront de faire davantage rayonner l'ACAT au sein de ces communautés. Pour l'Église catholique, la structure très administrative et hiérarchique de la Conférence des évêques de France (CEF) a compliqué les démarches. Une rencontre très chaleureuse a pourtant pu se tenir avec le père Thierry Magnin, secrétaire général de la CEF, permettant d'envisager des rapprochements avec certains services. Malheureusement, ce dernier ayant démissionné en juillet 2020, il va falloir reprendre le bâton de pèlerin.

L'an dernier, vous avez aussi voté un nouveau règlement intérieur pour améliorer le fonctionnement de notre association, en particulier avec la création de deux conseils. Ces derniers se mettent en place progressivement.

Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué pour élaborer un véritable cahier des charges du futur intranet de l'ACAT.

Quant à la commission formation, elle poursuit l'élaboration de nouvelles formations en direction des adhérents, comme « Populisme et droits de l'homme » ou « Pouvoir-religion-résistance »... Et le dernier Vivr'ACAT, de l'avis de tous, a été une vraie réussite.

1. Un des ateliers organisés pour les militants lors de la dernière édition du Vivr'ACAT. / 2. Une session d'animation avec des militants de l'ACAT.
3. Des militants de l'ACAT lors de la Nuit des Veilleurs 2019 à l'église Saint-Gervais – Saint-Protais de Paris.



## APPROFONDISSEMENT DU TRAVAIL COMMUN AVEC LE SECRÉTARIAT NATIONAL

L'année 2019 restera marquée par quelques coups d'éclat de l'ACAT, notamment avec des procédures judiciaires ayant suscité de belles retombées médiatiques. À cet instant, je pense autant aux cargos saoudiens qu'à la défense des demandeurs d'asile...

Ces opérations n'ont été possibles que grâce à la vigilance des salariés et à l'extrême réactivité du comité directeur. En effet, sans les retours très rapides des élus, il était impossible de déposer les requêtes et les référés en temps et en heure. Et l'ACAT a pu être en pointe sur ces dossiers.

Il nous faut devenir des créateurs d'événements et pas seulement des suiveurs : c'est ainsi que le travail conjoint entre élus et secrétariat national débouche sur des actions qui font progresser la notoriété de l'ACAT. J'en veux pour exemple la commémoration des 30 ans des massacres de Tian'anmen, ce 4 juin, place de la République à Paris : pantalon noir, chemise blanche, un sac en plastique dans chaque main devant un char factice. Le symbole est fort et oblige à se souvenir !

Le travail commun se manifeste également dans la publication *Idées reçues sur la prison*, qui a été très bien reçue. Cette thématique a d'autre part été l'occasion d'une rencontre avec des membres du Comité européen de prévention de la torture, lors de leur visite en France, du 4 au 18 décembre 2019.

Cette complémentarité s'affiche aussi dans la mise en place d'une cellule de crise constituée pour partie d'élus et pour partie de salariés.

Cette structure très spéciale est nécessaire pour que nous ne soyons pas pris au dépourvu au cas où un membre de l'ACAT (salarié ou bénévole) se trouve dans une situation critique lors d'une mission. Cela relève de la gestion des risques rendus d'autant plus réels par les aspects spécifiques de notre mandat.

Cette même gestion des risques a entraîné le lancement d'une mise en conformité avec le règlement général de

**« Vos actions sont incarnées et portent des noms : Tran Thi Nga, Asia Bibi, Samar Badawi, Denis Mukwege et tant d'autres qui continuent à compter sur vous, sur nous tous. »**

protection des données personnelles (RGPD) : protection, ici et ailleurs, de tous ceux qui agissent pour ceux qui subissent. Les données que nous manipulons sont extrêmement sensibles et nous nous devons d'être irréprochables pour ne mettre personne en danger.

En ce qui concerne la gestion financière de l'association, un cabinet d'experts-comptables a été recruté, et va nous permettre de passer à une véritable comptabilité analytique en accord avec le nouveau plan comptable applicable aux associations. Pour le reste, la situation de l'ACAT est bonne, et je vous renvoie au rapport du trésorier.

## POUR QUELLES PERSPECTIVES

Au moment où notre monde est bouleversé par la pandémie, et nos habitudes remises en question, nous devons nous donner les moyens de nos ambitions et continuer à affirmer, selon la formule de l'ancienne présidente chilienne et actuelle haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme Michelle Bachelet, que « *les droits de l'homme doivent être au cœur des décisions* ». Notre double engagement y a toute sa place : si les droits de l'homme sont notre boussole, l'Évangile est notre bâton de marche.

Il nous faut donc grandir en notoriété et pour cela, monter en compétences et préserver notre indépendance. Cela signifie

combiner notre spécificité et des partenariats, affirmer nos convictions et coopérer, être reconnus pour ce que nous sommes et le faire accepter par tous, et donner envie de faire appel à l'ACAT.

Nous donner les moyens de nos ambitions signifie aussi poursuivre la modernisation de l'ACAT. Un exemple : la digitalisation des dons va permettre d'augmenter leur volume, donc nos moyens. Nous pourrions ainsi envisager la création d'un poste couvrant les 47 pays membres du Conseil de l'Europe.

C'est aussi se rapprocher des ACAT européennes et constituer un véritable réseau à l'heure où bien des problématiques nous sont communes : accueil des demandeurs d'asile, montée des extrémismes, positionnement face aux Églises et actions de sensibilisation. Nous avons commencé à réfléchir sur ces sujets lors de la rencontre, organisée par la FIACAT, à Barcelone, il y a un an.

Pour cela, il faut aussi penser en termes de moyens techniques. Cette mise à niveau des moyens est donc un impératif. Aujourd'hui, il est indispensable de disposer d'outils perfor-

surgir et perturber un fonctionnement que nous voulons tous harmonieux.

Ces grains de sable nous obligent à être au clair sur nos motivations profondes : pour qui, pour quoi nous sommes-nous engagés à l'ACAT et pas dans une autre ONG de défense des droits de l'homme ?

Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrions continuer à soutenir Ramy Shaath en Égypte, la Commission pour la vérité en Colombie, ou Charles Flores au Texas et que notre association pourra, telle la graine de moutarde de la parabole, devenir « *un arbre, et les oiseaux du ciel font leurs nids dans ses branches* » (Lc 13,19).



Pour aller plus loin

- Retrouvez « 2019, une année d'actions » sur [www.acatfrance.fr/public/une-annee-actions-2019-web-dp.pdf](http://www.acatfrance.fr/public/une-annee-actions-2019-web-dp.pdf)

« Avant de s'agrandir au-dehors, il faut s'affermir au-dedans » Victor Hugo

30

ments et sécurisés, il est tout aussi indispensable de séparer les matériels professionnels des matériels personnels.

Il faut également penser en termes de formation et d'outils de communication accessibles à tous les adhérents, tenant compte des besoins et en lien avec les thématiques adoptées. Mais grandir implique souvent des poussées de croissance qui peuvent s'avérer douloureuses. L'ACAT est une communauté vivante constituée de personnalités diverses, et comme dans toute communauté humaine, des tensions peuvent

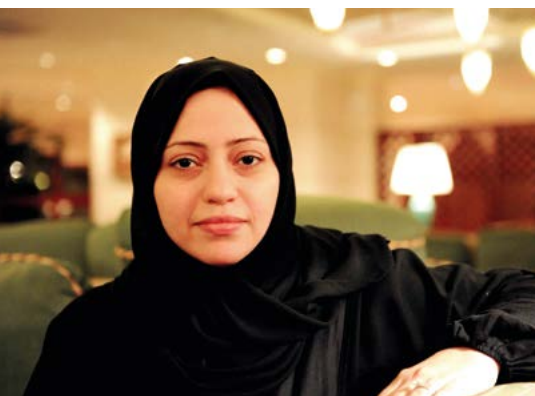


Photo de gauche. Samar Badawi, défenseure des droits humains saoudienne détenue depuis juillet 2018 sans avoir été jugée. L'ACAT s'est mobilisée pour obtenir sa libération.

Photo de droite. Le 4 juin 2019, l'ACAT commémore les 30 ans du massacre de Tian'anmen, place de la République à Paris.